



Consultation citoyenne – Ville de Châteauguay
PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2027

Lutte et adaptation aux changements climatiques : Agir maintenant !

Mémoire d'Héritage Saint-Bernard – Octobre 2022

TABLE DES MATIÈRES

URGENCE D'AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	3
PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET D'ACTION CLIMATIQUE	4
PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LA DIVERSITÉ	5
Corridor vert Châteauguay-Léry	5
Autres milieux naturels de Châteauguay; une distinction	6
Favoriser l'accès aux plans d'eau	6
Entretien des infrastructures récréotouristiques	7
BIENFAITS DE LA NATURE SUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE	8

URGENCE D'AGIR CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il y a urgence d'agir. Le point de non-retour sera bientôt franchi. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il ne reste que quelques années pour éviter les effets les plus dévastateurs des changements climatiques. À l'échelle planétaire, les émissions de gaz à effet de serre doivent cesser d'augmenter d'ici 2025 et devront réduire de moitié d'ici 2030 afin de limiter la hausse des températures à 1,5 °C.

Bien que les gouvernements supérieurs soient essentiels à l'action climatique, **il est impératif que Ville de Châteauguay entame un changement de paradigme et devienne un leader en matière de développement durable.** Parmi les options possibles, investir dans les énergies vertes, repenser l'urbanisme et restaurer les écosystèmes sont accessibles à la municipalité.

« Nous sommes sur la voie rapide de la catastrophe climatique. (...) Il faut protéger les forêts et les écosystèmes en ce qu'ils fournissent de puissantes solutions climatiques. »¹

— Antonio Guterres,
Secrétaire général des Nations Unies



¹ Extrait d'un message vidéo diffusé à l'occasion du troisième rapport du GIEC
<https://www.un.org/sg/fr/content/sg/statement/2022-04-04/secretary-generals-video-message-the-launch-of-the-third-ipcc-report-scroll-down-for-languages>



PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET D'ACTION CLIMATIQUE

Afin de s'engager dans le changement, la *Plateforme municipale pour le climat* est un outil créé pour les municipalités afin de les accompagner dans une transition écologique. Elle permet d'orienter les actions des villes de façon stratégique pour mettre en place des projets variés et à fort impact. Elle propose des pistes d'actions concrètes pour les municipalités.

Châteauguay a emboîté le pas et a joint le mouvement initié par l'Union des municipalités du Québec en signant la déclaration *Unis pour le climat*. **En adhérant à la déclaration, la Ville a reconnu l'urgence d'agir.** Les élus se sont engagés « à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de (leurs) décisions et à agir dans (leur) travail et dans (leur) vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. »²

Il faut maintenant passer à l'action; cette déclaration doit guider la municipalité dans la prise de décision pour qu'elle agisse concrètement face aux défis climatiques.

En s'inspirant des actions prises par des municipalités du Roussillon, **Châteauguay devrait agir rapidement pour la création d'une division de la Transition écologique et de la lutte aux changements climatiques**, qui relèverait de la haute direction. Cette division s'assurerait que l'environnement devienne une compétence transversale et ait un réel impact dans l'ensemble des projets de la municipalité. Elle veillerait à ce que chaque décision administrative et politique prenne en considération le développement durable et la lutte aux changements climatiques. **Un Plan de transition écologique et d'action climatique devrait également être réalisé** pour se fixer des objectifs clairs et s'engager concrètement dans le mouvement, conçu à partir de consultations publiques. Par exemple, des objectifs pourraient être déterminés en matière de réduction des gaz à effet de serre, de conservation des milieux naturels et de verdissement, de mobilité active et durable, de gestion des matières résiduelles, etc.

2 Déclaration d'engagement Unis pour le climat, Plateforme municipale pour le climat, https://pourleclimat.ca/storage/app/media/plateforme/s-engager/UMQ_resolution.pdf

PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Il s'agit d'un fait indéniable : **la ville de Châteauguay a la chance d'avoir un couvert forestier notable et des milieux naturels d'exception sur son territoire, ce qui est malheureusement trop rare dans le sud du Québec.** Cette condition favorise la présence de plusieurs espèces fauniques et floristiques, dont certaines sont rares. De plus, ces écosystèmes rendent de précieux services écologiques : régulation du climat, purification de l'air, atténuation des inondations et des sécheresses, etc.

À l'ère où les changements climatiques menacent la survie de la planète et de ses populations, personne n'a le luxe de couper un arbre. **Un milieu naturel rasé l'est pour toujours, peu importe sa superficie, et cause des dommages irréparables à l'environnement et à la santé publique.**

CORRIDOR VERT CHÂTEAUGUAY-LÉRY

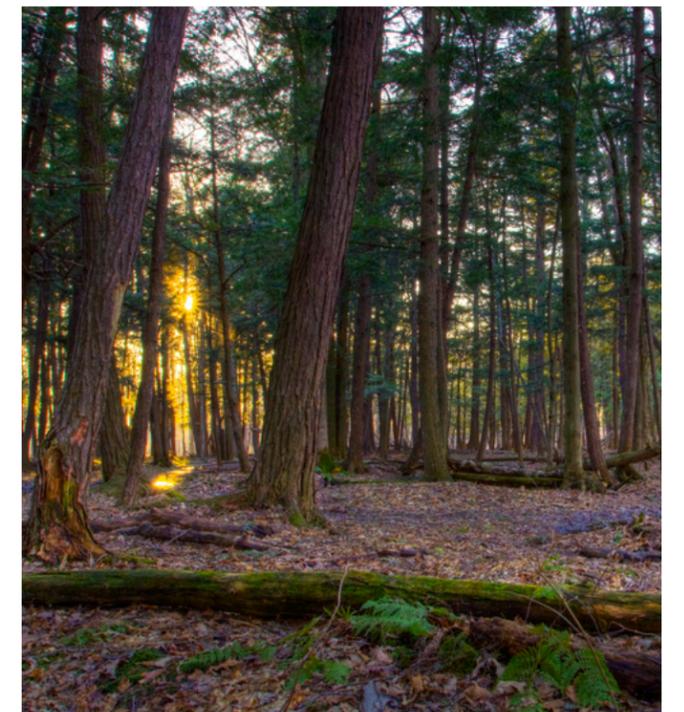
D'entre eux, un ensemble de territoires forme une zone connue sous le nom de « corridor vert Châteauguay-Léry ». Ce secteur, d'une richesse naturelle incomparable, regorge d'une biodiversité unique au Québec. D'ailleurs, les conclusions d'études approfondies de la part du réputé botaniste André Sabourin confirment la haute valeur écologique de ce secteur et son intérêt national.

Au cours des dernières années, dans le cadre de consultations publiques portant sur l'avenir de ce territoire, les citoyens de Châteauguay ont eu à se prononcer. À tout coup, le message était très clair : **la très grande majorité des citoyens demande la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.** Les élus locaux, provinciaux et nationaux se disent également en faveur de la protection de ce havre de biodiversité.

Malgré la beauté et la grande valeur des écosystèmes qui se trouvent sur le territoire de la municipalité, plusieurs menaces planent. **L'étalement urbain notamment effectue une pression constante sur les milieux naturels;** dans un esprit de développement axé sur la génération de profits, et souvent au détriment des milieux naturels, des promoteurs convoitent depuis plusieurs années ces espaces verts.

Voilà pourquoi, et plus que jamais, il est impératif de protéger dès maintenant, de façon intégrale et à perpétuité, le corridor vert Châteauguay-Léry ainsi que tout milieu boisé situé à Châteauguay. L'un des moyens qui viendraient garantir la protection des espaces verts serait **la création et la mise en valeur d'un parc régional de conservation.** Cette aire protégée serait principalement vouée à la préservation du patrimoine écologique et à la pratique d'activités récréotouristiques. À cet égard, Héritage Saint-Bernard réitère son grand intérêt à collaborer avec la municipalité afin d'établir un plan d'action pour la réalisation de ce projet mobilisateur qui permettrait de réunir différents acteurs du milieu et donateurs privés ayant déjà démontré leur intention d'y contribuer.

La Ville de Châteauguay est reconnue dans le milieu pour la richesse de ses milieux naturels et pour son action pour la protection à perpétuité de terrains dans le corridor vert, dans le secteur du ruisseau Saint-Jean et au centre écologique Fernand-Seguin. **Elle doit continuer à jouer son rôle de leader.**



AUTRES MILIEUX NATURELS DE CHÂTEAUGUAY; UNE DISTINCTION

La Ville de Châteauguay compte encore un pourcentage intéressant de milieux naturels sur son territoire, que l'on parle de territoires limitrophes au corridor vert, ou à l'extérieur. **Chacun d'eux mérite d'être protégé, pour tous les bienfaits qu'ils apportent d'un point de vue environnemental, mais aussi pour les bienfaits sur la santé de la population.** La protection des milieux naturels doit faire partie de l'ADN de la municipalité et tout développement en milieux naturels doit être stoppé. Les élus et la population doivent faire de cet atout la signature de la Ville; c'est la plus grande façon dont Châteauguay peut se distinguer des municipalités voisines.

L'acquisition, la protection et la mise en valeur d'« infrastructures vertes » doivent être vues au même titre que l'acquisition d'une autre infrastructure municipale ou régionale, comme une bibliothèque, un centre de sport ou encore un auditorium. C'est une valeur ajoutée pour une ville. Qui plus est, **il faut prendre en considération la valeur monétaire des services écologiques rendus par ces milieux naturels**³.

Étant donné l'importance des milieux naturels à Châteauguay, il est clair que le fardeau financier ne devrait pas reposer uniquement sur la municipalité. Il faut s'unir, travailler ensemble, municipalités, organismes de conservation et citoyens pour demander aux gouvernements d'intervenir en injectant les fonds nécessaires pour l'acquisition des terrains privés, au bénéfice de la biodiversité et de la population.

UNITA FORTIOR

« Plus forte parce qu'unie »

– Devise de la Ville de Châteauguay



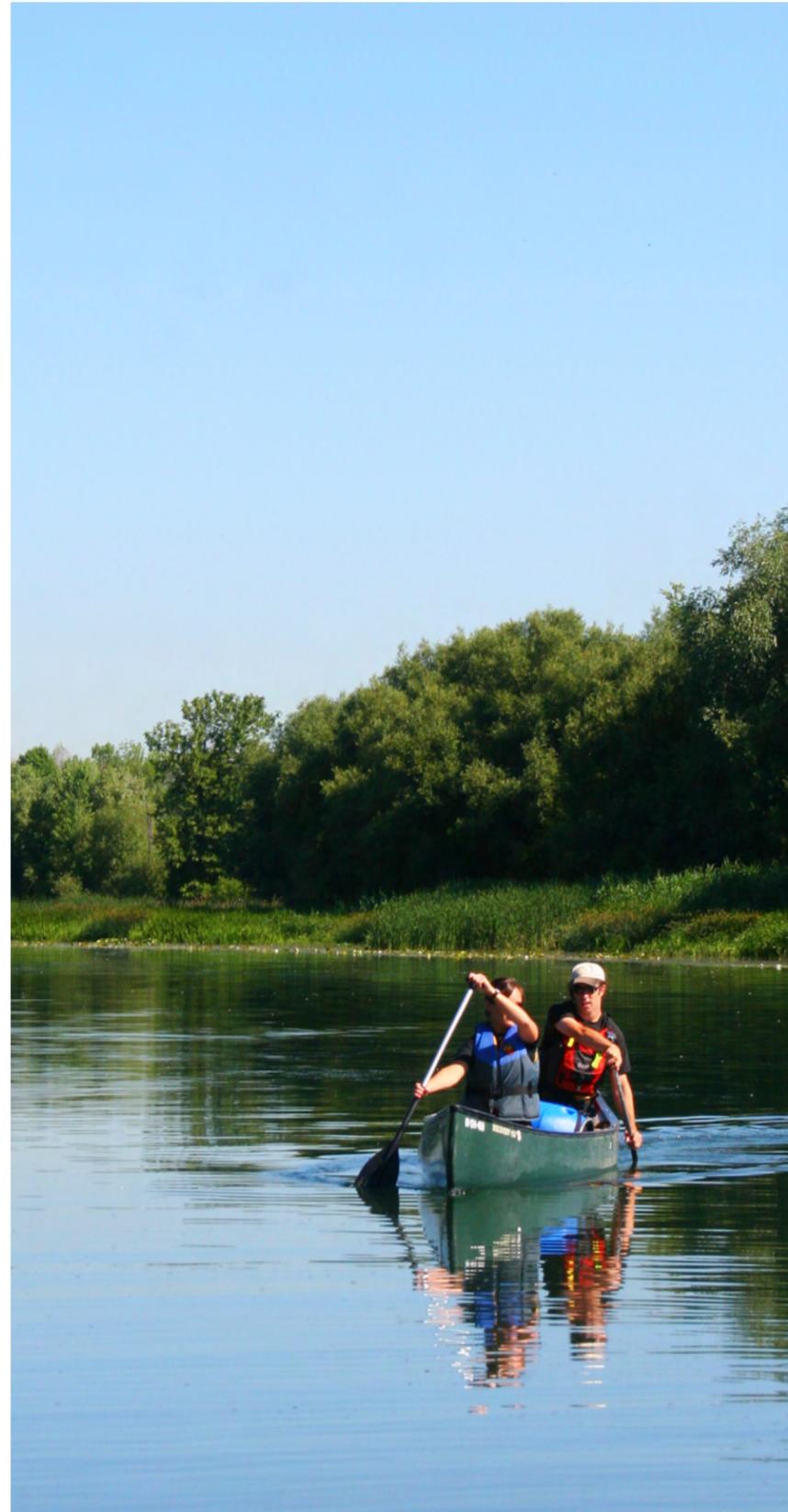
3 Fondation David Suzuki. (2015). *La valeur économique de la ceinture et trame bleue du grand Montréal* [Rapport] <https://david Suzuki.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/sites/3/2015/06/Valeur-economique-ceinture-trame-bleue-Montreal.pdf>

FAVORISER L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU

En plus des bienfaits sur la biodiversité et les habitats, les milieux naturels ont des effets positifs sur la santé physique et mentale des humains. Les cours d'eau ne font pas exception à cette donnée. **Les rivières et les lacs exercent une véritable influence sur les humains depuis le début des temps.** Ils apportent de la quiétude et permettent un contact unique avec la nature.

En plus de forêts majestueuses, la Ville de Châteauguay a le privilège de trouver sur son territoire la rivière Châteauguay, longue de plus 100 km et imprégnée d'histoire, ainsi que l'un des plus beaux lacs du Québec, le lac Saint-Louis.

Malheureusement, les accès publics à ces cours d'eau sont très limités pour une population de 51 000 habitants et les aménagements, insuffisants. Pour la plupart, les terrains riverains sont des propriétés privées et l'usage que peut en faire la majeure partie de la population est très limité, voire impossible. Héritage Saint-Bernard suggère que la municipalité aménage un nouveau parc riverain dans des secteurs non sensibles et accessibles à tous, permettant l'accès direct aux plans d'eau, spécialement au lac Saint-Louis. Osons nous offrir de la beauté, comme l'ont fait des municipalités voisines comme Vaudreuil, Valleyfield, Sainte-Catherine et Delson par exemple. Pour ce faire, des outils sont à la disposition des élus.



Pouvoirs en matière d'acquisition d'accès public aux plans d'eau⁴

En vertu de leurs pouvoirs généraux, les municipalités peuvent acquérir, de gré à gré ou par expropriation, des terrains riverains dans l'objectif d'en faire des accès publics aux plans d'eau. De plus, elles disposent d'outils fonciers particuliers leur permettant de devenir propriétaires de terrains riverains :

- la cession gratuite d'une partie d'un terrain visé par un permis de lotissement, dans l'objectif spécifique d'en faire un accès public à un plan d'eau;
- la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels. Par cet outil, une municipalité peut par exemple exiger qu'un propriétaire lui cède jusqu'à 10 % de la superficie d'un terrain qu'il lotit.

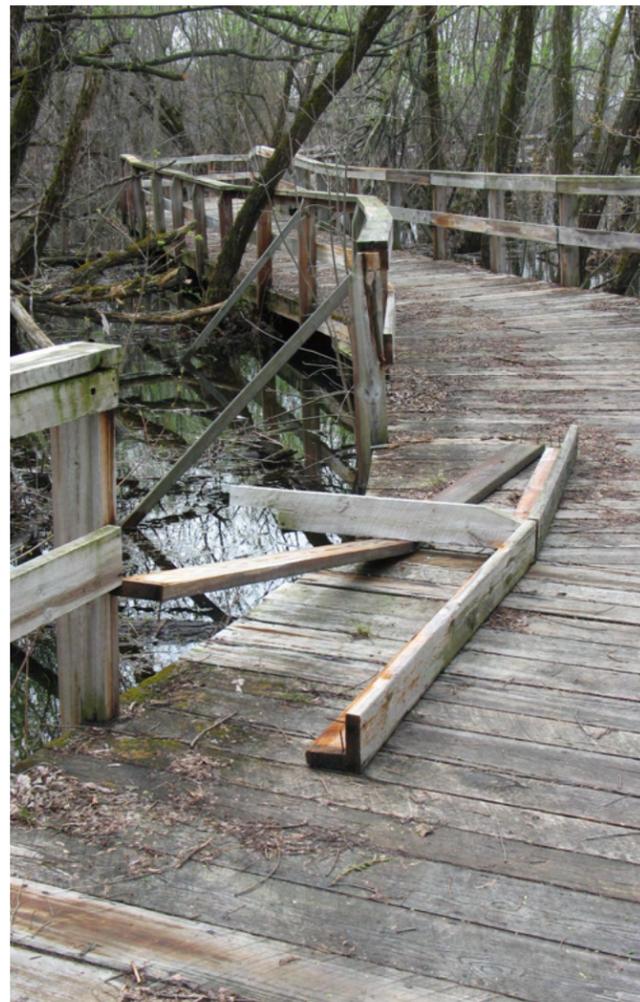
En plus, de ce qui précède, le droit de préemption vient d'être accordé aux municipalités, entre autres pour les milieux naturels. La Ville doit se munir d'un plan lui permettant d'acquérir des terrains en berge de ses cours d'eau, dans le but de les offrir à la population et de se doter d'infrastructures municipales intéressantes pour la population. **Le souci du bien commun doit prédominer sur le bien privé.**

⁴ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2021/n-18-9-juillet-2021/>

ENTREtenir SES INFRASTRUCTURES RÉCRÉOTOURISTIQUES

Sur le territoire de Châteauguay, nombreux sont les parcs, les pistes cyclables et autres infrastructures offertes aux citoyens. Malheureusement, faute de budget et de plan d'entretien, nombre de ces biens tombent en désuétude, au point d'en interdire l'accès. Pensons à la grande passerelle du parc Joseph-Allard : malgré sa grande popularité, cet aménagement n'est désormais plus accessible à la population, car dangereux.

L'une des solutions pourrait être de confier à des organisations externes la gestion de ces infrastructures, comme c'est le cas pour le centre écologique Fernand-Seguin et pour le tertre de l'île Saint-Bernard. **En plus de jouir d'une grande expertise, ces groupes permettent d'effectuer le travail à moindre de coût puisque des subventions notables peuvent être obtenues par différents bailleurs de fonds.**



BIENFAITS DE LA NATURE SUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

À l'heure des changements climatiques, il est fondamental de conserver les espaces boisés et de favoriser l'accès à la nature, surtout dans des zones fortement peuplées. L'engouement national pour l'accès aux milieux naturels est réel et s'avère encore plus probant depuis la pandémie de la COVID-19; les humains ont un besoin viscéral d'accéder aux milieux naturels.

Cela a été démontré scientifiquement à plusieurs reprises : les bienfaits de la nature pour la santé physique et mentale sont indéniables. Les milieux naturels sont une source de plaisir, de détente, d'activités physiques et de ressourcement pour les citoyens. Ils sont essentiels et malheureusement, dans la MRC de Roussillon, ils sont beaucoup trop peu nombreux pour suffire à la demande. **Il est donc impératif de protéger tout milieu naturel existant et d'agrandir la superficie des milieux naturels protégés afin de les rendre accessibles à la population.** Il en va de la santé mentale et physique de milliers de citoyens.





Mémoire d'Héritage Saint-Bernard
Octobre 2022